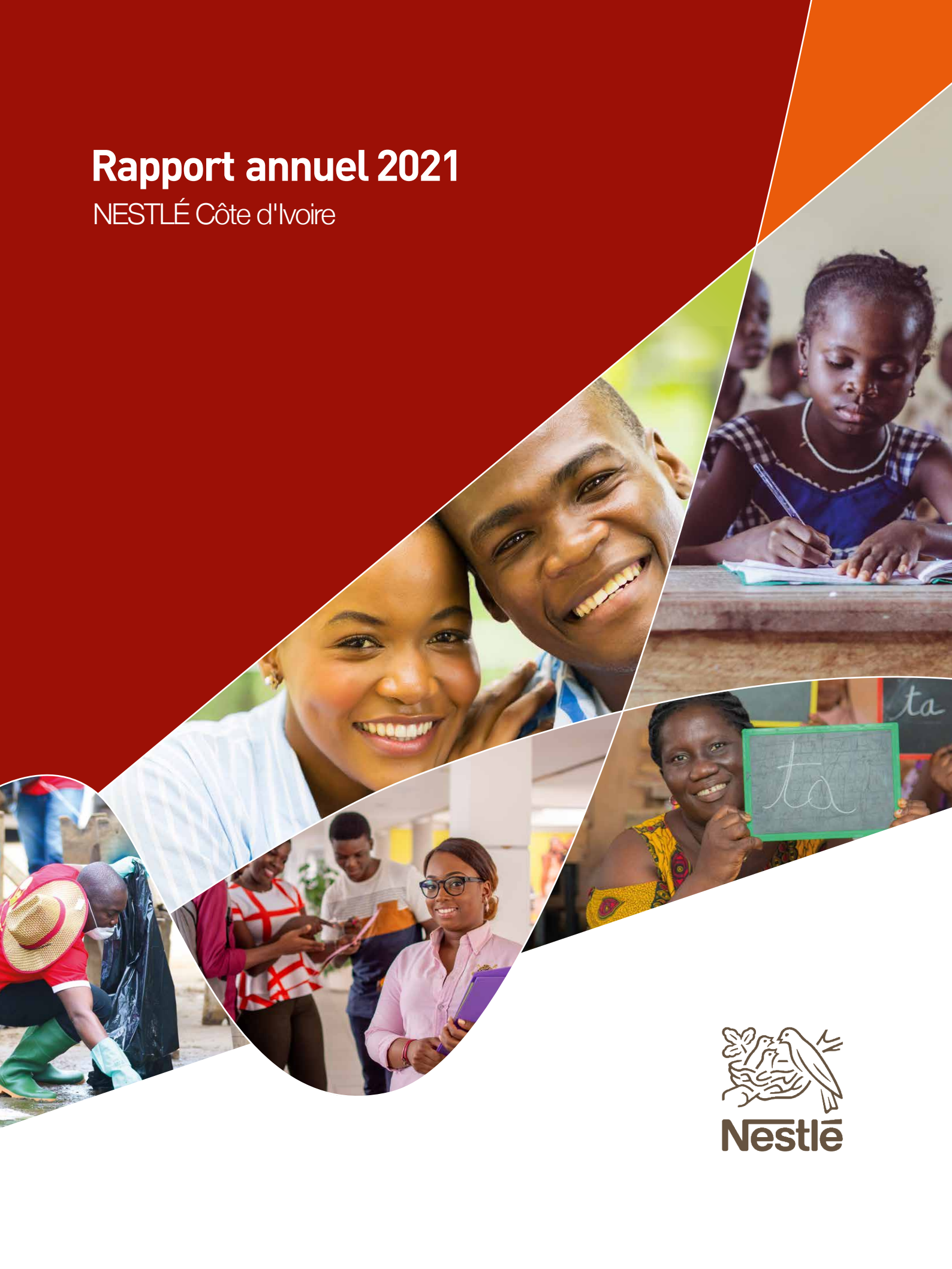


# Rapport annuel 2021

NESTLÉ Côte d'Ivoire





Assemblée Générale  
Ordinaire du 20 juin 2022

## Exercice 2021

### Sommaire

|  |                |
|--|----------------|
| Conseil d'Administration                       | <b>Page 03</b> |
| Comité de Direction                            | <b>Page 04</b> |
| Rapport de gestion du Conseil d'Administration | <b>Page 05</b> |
| Rapport des Commissaires aux comptes           | <b>Page 28</b> |
| Résolutions                                    | <b>Page 36</b> |

# Conseil d'Administration de NESTLÉ Côte d'Ivoire S.A.

au 31 Décembre 2021



M. Mauricio Alarcon  
Président



M. Thomas Caso  
Administrateur



Mme Joëlle Abega-Oyouomi  
Administratrice



M. Ricardo Chavez  
Administrateur



M. Mohamad Komara  
Administrateur



M. Ansoumane Camara  
Secrétaire

Commissaires  
aux comptes  
  
Cabinet KPMG  
Cabinet Ernst & Young

Commissaires aux  
Comptes suppléants  
  
M. Aka Hoba  
Cabinet UNICONSEIL

# Comité de Direction de NESTLÉ Côte d'Ivoire S.A.

au 31 Décembre 2021



M. Thomas Caso  
Directeur Général



M. Ansoumane Camara  
Directeur Finances



Mme Ivy Rockson  
Directrice  
Ressources Humaines



Mme Mame Pane Sakho  
Directrice Communication  
Institutionnelle



M. Lionel Pfeiffer  
Directeur  
Supply Chain



Mme Joëlle Abega-Oyouomi  
Directrice  
Fabrique Yopougon



M. Louis Gaudin  
Directeur  
Fabrique Abidjan



Mme Fatou D. Ngom Touré  
Directrice des Ventes



Mme Logba Monte  
Nadine Christelle  
Responsable Juridique



Mme Rosine Kouassi  
Responsable  
Catégorie Culinaire



Mme Palm-Zakari-Adamou  
Rahamatou  
Responsable  
Catégorie Café



Mme Marie-Josée  
Lukubika  
Responsable  
Catégorie Nutrition



Mme Sehene Dermolo  
Responsable  
Catégorie  
Produits Laitiers  
et Boissons

# Rapport de gestion du Conseil d'Administration



Mesdames, Messieurs

Votre Conseil d'Administration vous a réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 25 des statuts, afin de soumettre à votre approbation, les états financiers de synthèse, arrêtés au 31 décembre 2021.

Nous vous donnerons toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux et statutaires.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.



## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nos activités en 2021 se sont déroulées dans un contexte marqué par une forte relance de l'économie ivoirienne, avec une croissance du PIB de 6,2 % en 2021, portée principalement par les secteurs de l'agriculture, la manufacture, la construction, les produits pétroliers, les services, l'investissement et la consommation.

Avant le choc mondial provoqué par la pandémie de la COVID 19, la Côte d'Ivoire affichait une des croissances économiques parmi les plus fortes du continent africain et du monde, avec une progression moyenne de 8 % annuelle depuis 2012. Toutefois, la situation sanitaire mondiale a fortement affecté les ménages et les entreprises ivoiriennes, et entraîné un ralentissement de l'économie à 1,8 % en 2020. L'économie ivoirienne s'est redressée en 2021, grâce à une demande intérieure solide et des exportations stables.

Les résultats de Nestlé Côte d'Ivoire en 2021 témoignent de cette amélioration du cadre macro-économique.

Mais nos performances sont aussi le résultat de nos propres actions. Les efforts consentis pour assurer la disponibilité de nos produits, fidéliser nos consommateurs et nos clients, et accroître nos parts de marché, ont permis d'atteindre les objectifs commerciaux et financiers que nous nous étions fixés.

Comme dans les années précédentes, nos résultats commerciaux et financiers de 2021 confirment la résilience de la stratégie mise en place par la Direction ainsi que l'engagement continu de nos équipes pour relever le défi lié à l'inflation des coûts des intrants, les contraintes de la chaîne d'approvisionnement et les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID19.

Nos catégories ont enregistré une solide croissance de chiffre d'affaires avec une forte dynamique des ventes locales et un retour à la croissance dans le canal hors foyer.

Le résultat net est marqué par une nette amélioration du résultat d'exploitation sans l'impact positif observé l'année dernière avec la cession de notre siège de Cocody.



## ÉTATS FINANCIERS 2021

|   |  |   |
|---|--|---|
| 195,1 Milliards FCFA<br>Chiffre d'affaires          | +12,1% vs 2021                                 | Bonne performance des ventes locales et des exportations.   |
| +18,9%<br>Ventes locales                            | +6,18%<br>Ventes Export                        |   |
| 21,3 Milliards FCFA<br>Résultats nets de l'exercice | 20,9 Milliards FCFA en 2020                    | Le résultat net a augmenté de 1,8% par rapport à 2020.  |
| 33,3 Milliards FCFA<br>Capitaux propres             | 21,0 Millions FCFA en 2020                     | Très bonne amélioration de capitaux propres.  |
| 21,0 Milliards FCFA<br>Dividende à payer            | 8,9 Milliards FCFA en 2021                     | Nestlé CI note une augmentation de 136% dans la distribution de dividendes en 2021.   |
| 101,6 Milliards FCFA<br>Capitalisation boursière    | 7,1 Milliards FCFA<br>Capitalisation boursière | La capitalisation boursière a augmenté de 1 339%.   |
| 3,0 Milliards FCFA<br>Investissement                | 6,6 Milliards FCFA en 2020                     | Nous investissons dans l'extension de la capacité de production, des véhicules pour la force de ventes et l'aménagement de notre nouveau siège. |
| 8,0 Milliards FCFA<br>Impôt sur société             | 8,8 Milliards FCFA en 2020                     | Une réduction de 8,7% d'impôt sur société suite à des reprises de provisions.   |



## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total de 195,2 milliards de FCFA est en hausse de 12,7% par rapport à celui de 2020.

Cette bonne croissance est marquée par une hausse des ventes locales et à l'export de 17,4% et 6,2% respectivement. La croissance de nos ventes 2021, est imputable à l'accroissement de la demande des produits NESTLÉ sur le marché dû à une extension géographique de la couverture des ventes, aux campagnes commerciales et marketing sur la qualité et les bienfaits nutritionnels des produits (surtout sur le plan digital).

Aussi, nos différentes innovations en termes de format et de dérivés de produits nous ont permis de rester compétitifs sur le marché.

## BILAN

Le bilan est établi selon le SYSCOHADA révisé, entré en vigueur depuis le premier janvier 2018.

| Actif                         | Exercice<br>2021<br>Mia FCFA | Exercice<br>2020<br>Mia FCFA | 2021<br>vs<br>2020 |
|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|
| Immobilisations incorporelles | 0,0                          | 0,0                          | 0,0%               |
| Immobilisations corporelles   | 65,8                         | 62,6                         | 5,1%               |
| Immobilisations financières   | 2,2                          | 1,9                          | 12,4%              |
| Stocks                        | 39,3                         | 27,3                         | 44,1%              |
| Créances et emplois assimilés | 37,7                         | 25,3                         | 48,9%              |
| Trésorerie - Actif            | 0,8                          | 0,8                          | -2,2%              |
| Ecart de conversion - Actif   | 0,0                          | 0,0                          | 0,0%               |
| <b>Total Actif</b>            | <b>145,8</b>                 | <b>118,0</b>                 | <b>23,6%</b>       |





| Passif   | Exercice<br>2021<br>Mia FCFA | Exercice<br>2020<br>Mia FCFA | 2021<br>vs<br>2020 |
|--|------------------------------|------------------------------|--------------------|
| Capital  | 5,5                          | 5,5                          | 0,0%               |
| Primes d'apport, d'émission, de fusion               | 1,0                          | 1,0                          | 0,0%               |
| Ecart de réévaluation                                | 3,4                          | 3,4                          | 0,0%               |
| Réserves indisponibles                               | 1,1                          | 1,1                          | 0,0%               |
| Réserves libres                                      | 0,8                          | 0,8                          | 0,0%               |
| Report à nouveau                                     | 0,2                          | -11,8                        | -101,5%            |
| Résultats nets de l'exercice (bénéfice + ou perte -) | 21,3                         | 20,9                         | 1,8%               |
| Total Capitaux Propres                               | 33,3                         | 21,0                         | 58,8%              |
| Dettes financières diverses                          | 46,4                         | 48,5                         | -4,4%              |
| Passif Circulant                                     | 56,5                         | 45,2                         | 25,2%              |
| Trésorerie - Passif                                  | 9,6                          | 3,4                          | 185,8%             |
| Ecart de conversion Passif                           | 0,0                          | 0,0                          | 0,0%               |
| <b>Total Passif</b>                                  | <b>145,8</b>                 | <b>118,0</b>                 | <b>23,6%</b>       |

Le résultat net en 2021 est de 21,3 milliards de FCFA, soit une hausse de 1,8% par rapport à 2020. Il est marqué par une amélioration de 22% du résultat d'exploitation sans l'impact positif observé l'année dernière avec la cession de notre siège de Cocody.

Nous notons également une amélioration des capitaux propres de la société qui passe de 21,0 milliards de FCFA en 2020 à 33,3 milliards de FCFA en 2021.

L'augmentation des concours bancaires passant de 3,4 milliards de FCFA en 2020 à 9,6 milliards de FCFA en 2021 est consécutive au paiement de dividendes à hauteur de 8,9 milliards de FCFA en 2021 et de l'impôt BIC de 8,8 milliards de FCFA.



## COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat établi selon le SYSCOHADA révisé, entré en vigueur depuis le premier janvier 2018.

| Rubriques                               | Exercice    |                                      | Exercice    |                                      | 2021<br>vs<br>2020 |
|---|-------------|--------------------------------------|-------------|--------------------------------------|--------------------|
|   | 31/12/2021  |                                      | 31/12/2020  |                                      |                    |
|   | Mia FCFA    | % de<br>Chiffre<br>d'affaire<br>2021 | Mia FCFA    | % de<br>Chiffre<br>d'affaire<br>2020 |                    |
| Chiffre d'affaires des produits vendus  | 190,6       | 100,0%                               | 167,6       | 100,0%                               | 13,7%              |
| Produits accessoires                    | 4,6         | 2,4%                                 | 5,7         | 3,4%                                 | -18,4%             |
| Total chiffre d'affaires                | 195,2       | 102,4%                               | 173,2       | 103,4%                               | 12,7%              |
| Total charges d'exploitation            | -162,4      | -85,2%                               | -146,1      | -87,2%                               | 11,1%              |
| Résultat d'exploitation                 | 32,8        | 17,2%                                | 27,1        | 16,2%                                | 21,1%              |
| Produits financiers                     | 0,0         | 0,0%                                 | 0,0         | 0,0%                                 | 102,2%             |
| Charges financières                     | -3,0        | -1,6%                                | -3,3        | -2,0%                                | -10,0%             |
| Résultat financier                      | -3,0        | -1,6%                                | -3,3        | -2,0%                                | -10,0%             |
| Résultat des activités ordi. avant imp. | 29,8        | 15,6%                                | 23,8        | 14,2%                                | 25,3%              |
| Moins - Values de cession / Prod. HAO   | -0,6        | -0,3%                                | 5,9         | 3,5%                                 | -109,4%            |
| Impôt sur le résultat                   | -8,0        | -4,2%                                | -8,8        | -5,2%                                | -8,7%              |
| <b>Résultat net</b>                     | <b>21,3</b> | <b>11,2%</b>                         | <b>20,9</b> | <b>12,5%</b>                         | <b>1,8%</b>        |

Nous avons enregistré une évolution positive de nos performances d'exploitation et financières en 2021.

En effet, grâce à nos performances commerciales réalisées ainsi que la réduction de certaines charges (sur fond de reprise de provision sur le crédit de TVA), l'amélioration de la productivité et les efficacités de nos lignes de production, nous avons relevé la valeur ajoutée (+ 7,03 milliards de francs CFA), l'Excédent Brut d'Exploitation (+ 4,4 milliards de francs CFA), le Résultat d'Exploitation (+ 6,0 milliards de francs CFA), et le Résultat financier (+ 327,8 millions de francs CFA).

Le résultat net s'établit au montant excédentaire de 21,3 milliards de francs CFA contre 20,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2020.



## MARCHÉ LOCAL



En tant que leader incontesté des bouillons culinaires en Côte d'Ivoire, la marque MAGGI® a encore enregistré une progression de part de marché ainsi qu'une croissance à deux chiffres en 2021. En effet, la fin du confinement marqué par un retour progressif à nos modes opératoires habituels, a permis une bonne exécution de notre plan commercial, ainsi que la mise en œuvre d'étapes clés de quelques



initiatives stratégiques telles que la gestion des déchets plastiques et la réduction de la consommation de sel.

Ainsi, pour ce qui est de l'exécution de notre plan commercial, nos différentes actions terrain d'éducation, d'animations et de promotions/ventes directes nous ont permis de toucher, dans le strict respect des mesures sanitaires, plus de 700 000 personnes contribuant ainsi à la forte croissance de nos ventes.





Notre engagement aux côtés du ministère de la santé contre les maladies métaboliques s'est matérialisé par la formation de plus de 400 personnels de santé à la prise en charge de l'hypertension artérielle et du diabète.

« Au Marché, Je trie », notre initiative en faveur de la gestion des déchets plastiques, a quant à elle permis la collecte de 52 tonnes de déchets plastiques dont le recyclage a servi à couvrir 200m<sup>2</sup> de pavés au marché de Yopougon Wassakara.



**Avant**



**Après**

Pour 2022, nous sommes convaincus que la recette qui fait notre succès, être proche de nos consommateurs et de nos partenaires commerciaux avec des offres toujours plus pertinentes, nous aidera à triompher dans le contexte économique.



# NESCAFÉ



Après les belles performances enregistrées en 2020, la marque NESCAFÉ affirme une fois de plus son leadership dans le marché du café en Côte d'Ivoire.

Le renforcement des activités commerciales et consommateurs a permis l'enregistrement de résultats exceptionnels en 2021.

NESCAFÉ a aussi réitéré son engagement de marque écocitoyenne par la mise en place de certaines initiatives contribuant à l'embellissement de certaines communes du pays : nettoyage de la plage à Gonzague lors de la Journée Internationale de l'océan, pose de pavés recyclés provenant de la collecte

des déchets plastiques dans la commune de Yopougon lors de la Journée Internationale du Café .

Pour 2022, la marque reste encore plus proche de ses consommateurs à travers ses activités terrains incluant la version 2.0 de sa communication engageante avec son slogan « **Commencez en force et Finissez en force** » et du rafraîchissement du visuel de la gamme de produits NESCAFÉ Classic.





En 2021, le business NIDO a poursuivi sa croissance robuste grâce à une offre plus compétitive et des investissements promotionnels pertinents.

En outre, nous sommes restés proches de nos consommateurs et plus particulièrement des mamans via nos efforts en vue de promouvoir une nutrition de qualité plus abordable pour les enfants en âge d'aller à l'école.

En 2022, en dépit des nombreux défis liés au contexte international, nous continuerons de consolider la croissance en ajustant notre offre pour la rendre plus profitable tout en maintenant sa compétitivité. En outre, nous continuerons de renforcer la pénétration de notre marque en accentuant la communication sur ses bénéfiques clés que sont la croissance, l'immunité et l'apprentissage. Enfin nous stimulerons la consommation grâce à des mécanismes promotionnels plus attrayants.





En 2021 nous avons appris à faire les choses en tenant compte de la situation sanitaire dû à la COVID 19 tout en nous assurant de l'atteinte de nos objectifs.

Nous nous sommes appuyés sur notre levier de croissance sur la catégorie : le recrutement de nouveaux consommateurs grâce au MILO® Breakfast Day au sein de notre cible, à travers le sport dans leur environnement d'apprentissage, l'école. Ceci nous a permis cette année encore d'atteindre une croissance à deux chiffres.

Nous garderons cette même stratégie pour 2022 à travers un vaste programme de communication sur les bienfaits de MILO®





L'année 2021 toujours impactée par la pandémie de la COVID-19 et les mesures d'hygiène et de distanciation sociale mises en place par les autorités pour se protéger, la catégorie Nutrition Infantile a contribué à la préservation de la santé de notre cœur de cible (bébé et mamans), de nos partenaires médicaux et commerciaux, de même que de nos équipes sur le terrain.

GOÛTEZ AUX BIENFAITS DES  
CÉRÉALES ENRICHIES EN



Nous avons continué les visites médicales de routine face à face et à travers nos différentes passerelles numériques, afin de continuer à renforcer les capacités des professionnels de la santé dans le domaine de la nutrition, pour une meilleure prise en charge nutritionnelle des bébés.

L'année 2021 a été marquée par deux faits majeurs :

- L'introduction d'un nouveau format de CERELAC plus abordable pour les populations dont le pouvoir d'achat a été fortement impacté par la crise sanitaire ;
- La rénovation de la recette du NIDO 1+ pour le rendre encore plus adapté aux besoins nutritionnels des enfants d'un an à trois ans.







Pour soutenir la catégorie, nous avons continué à garantir la disponibilité de nos produits dans les différents canaux de distribution et avons accordé plus de place au numérique dans notre stratégie de communication.

Nous avons aussi mis en place des activités promotionnelles à l'intention de nos consommateurs et de nos partenaires commerciaux.

Cette stratégie s'est soldée par une croissance du chiffre d'affaires de la catégorie et une bonne profitabilité.

Pour 2022, nous continuerons à innover avec l'extension de notre gamme de laits infantiles et de croissance par des formats plus petits et plus abordables pour nos consommateurs.



## RESSOURCES HUMAINES

La pandémie de la COVID 19 continue d'avoir un impact sur nos façons de travailler ensemble et de maintenir l'engagement des équipes. L'impact sur nos employés était évident. Nous avons donc décidé de mettre en place un programme d'aide pour soutenir la santé mentale de tous les employés. Cela comprend l'organisation de séances de santé mentale, la nomination d'un psychologue et la mise en place d'une équipe de secouristes en santé mentale.



## RECRUTEMENT

Malgré le travail à domicile, nous avons maintenu notre engagement à offrir des opportunités de travail aux jeunes du pays en recrutant plus de 30 jeunes au cours de l'année.

De plus, nous avons eu un total de 28 stagiaires au sein de l'organisation dont 16 au Centre de Formation de Nestlé.

## FORMATION

Avec le soutien de l'équipe de formation de notre Direction régionale, 83 % de nos formations ont été converties en sessions virtuelles pour permettre l'exécution, démontrant la polyvalence de nos processus garantissant ainsi la continuité dans le développement des compétences de notre personnel.

## CAMPUS JEUNES

Conformément à nos engagements envers l'autonomisation des jeunes, un événement impressionnant a été organisé pour les jeunes sur l'emploi et l'employabilité et comment se préparer au monde du travail.



# Création de Valeur Partagée



AMIRE  
scientifique : *Terminalia ivorensis*  
Famille : Combretaceae  
Planté par  
**M. THOMAS JEFFREY CASO**  
Directeur Général de NESTLE



# Création de Valeur Partagée



## NOS RÉALISATIONS

Nous renforçons nos engagements dans le cadre de la durabilité. A travers les projets plastiques, nous avons noué des partenariats avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité mais aussi avec 5 communes d'Abidjan. Ces projets plastiques ont permis d'aménager des voies en pavés fabriqués à partir des déchets plastiques collectés et recyclés : 200m<sup>2</sup> au marché de Wassakara et 400m<sup>2</sup> à Sideci dans la commune de Yopougon. Par ailleurs, un des modèles de projet, a permis de créer une cinquantaine d'emplois de collecteurs indépendants.

Avec notre marque MAGGI®, nous continuons à œuvrer pour l'autonomisation des commerçantes au marché, les mamies MAGGI®, grâce à un programme d'alphabétisation basé sur les TICs mis en œuvre par l'UNESCO. En 2021, ce ne sont pas moins de 400 femmes dans les communes d'Abobo (marché d'Aboboté), Cocody (marché d'Anono), et Marcory (grand marché de Marcory) qui ont été enrôlées dans ce programme dont la spécificité est basée sur l'apprentissage grâce à des contenus de formation numérisés et embarqués sur Smartphone.



En phase avec la vision du groupe, Nestlé Côte d'Ivoire mène ses initiatives pour améliorer l'employabilité des jeunes à travers des sessions de coaching et discussions (campus jeunes, Nestalk) autour de l'employabilité et de l'entrepreneuriat.



## OÙ NOUS EXPORTONS NOS PRODUITS





## SITUATION FINANCIÈRE

L'endettement total est constitué d'un prêt intra-groupe de 32 milliards de FCFA, de découverts octroyés par les banques locales, pour un montant total de 9,6 milliards de FCFA comparé à 3,4 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 182%.

Cette hausse des concours bancaires est due aux paiements de dividendes de 8,9 milliards de FCFA et de l'impôt BIC de 8,8 milliards de FCFA, ainsi qu'à l'absence de l'impact positif de la plus-value liée à la cession du siège de 6,5 milliards de FCFA.

Les intérêts bancaires sont passés de 1,2 milliards de FCFA en 2020 à 263 millions en 2021, soit une baisse de 78%.

Par ailleurs, Nestlé Côte d'Ivoire fait l'objet de contentieux d'ordre fiscal, douanier et commercial :

### • Au titre des contrôles fiscaux :

Au titre des périodes 2018 à 2020, Nestlé Côte d'Ivoire a fait l'objet de 2 procédures contentieuses l'opposant à la Direction des Grandes Entreprises. L'une relative à la problématique de la TVA sur les préparations pour nourrissons, et l'autre se rapportant à un contrôle sur pièces.

A l'égard de la TVA liée aux préparations pour nourrissons, Nestlé Côte d'Ivoire, après saisine du Ministère de Tutelle, a introduit une demande transactionnelle auprès du Directeur des Grandes Entreprises. En revanche, le contrôle sur pièces quant à lui fait toujours l'objet de contentieux.

Il y a lieu enfin de noter qu'une vérification générale de comptabilité à l'initiative de la Direction des Vérifications Fiscales Nationales et portant sur les périodes 2018 à 2019 a présentement cours au sein de Nestlé Côte d'Ivoire.



• **Au titre des contrôles Douanes et litiges :**

NESTLÉ Côte d'Ivoire fait présentement l'objet de 2 procédures contentieuses l'opposant à la Direction des Enquêtes Douanières sur les périodes 2018 à 2020 et 2021. L'une procède d'un contrôle documentaire après dédouanement et l'autre est relative à une vérification générale des Douanes.

Ces procédures sont encore pendantes devant les autorités compétentes.

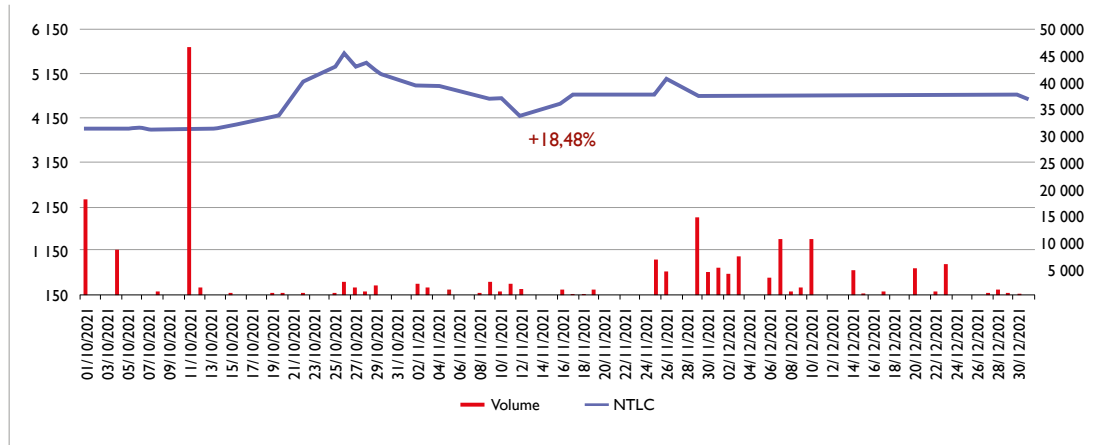
Nous avons un litige nous opposant à la société CA2C portant sur du café brûlé dans leur magasin. Après avoir été déboutée en première instance par le Tribunal de Commerce, CA2C a relevé appel du jugement. La Cour d'Appel de commerce a condamné NESTLÉ CI au paiement de dommages et intérêts. Ne pouvant pas souscrire à l'analyse faite dans l'arrêt de la Cour d'Appel, NESTLÉ CI n'avait d'autre choix que de former un pourvoi contre la décision. L'affaire est toujours pendante devant la Cour Suprême.

Par ailleurs, concernant le même litige, CA2C a saisi la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) à l'effet d'annuler le sursis à exécution obtenu par NESTLÉ CI devant la Cour de Cassation. Cette procédure est toujours pendante devant la CCJA.





## ACTION BOURSE



- Au 31 décembre 2021, le cours de l'action Nestlé Côte d'Ivoire, en bourse, se situait à 4 605 FCFA contre 320 FCFA en 2020, soit une augmentation de 1 339%.



## DÉCLARATION DE RÉSULTAT

Après constitution de la provision pour impôts sur le résultat, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 21 268 135 622 FCFA, auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice 2020 de 181 999 481 FCFA, le résultat net distribuable s'élève à 21 450 135 103 FCFA.

Dans ces conditions, votre Conseil d'Administration estime possible de verser un dividende aux actionnaires et propose d'affecter comme suit, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Bénéfice net de l'exercice              | 21 268 135 622 FCFA |
| Report à nouveau                        | 181 999 481 FCFA    |
|   | <hr/>               |
| Total à la disposition des actionnaires | 21 450 135 103 FCFA |
| Dividendes aux actionnaires             | 21 011 020 800 FCFA |
| Laissant un solde positif de            | 439 114 303 FCFA    |

En conséquence, nous vous proposons qu'il soit versé un dividende brut de 952 FCFA par action, équivalent à un dividende net de 856,8 FCFA par action après déduction de l'impôt actuellement en vigueur.



## PERSPECTIVES 2022

En dépit de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID19, notre société poursuivra sa stratégie de croissance et de rentabilité, basée sur la satisfaction des besoins de nos clients, de nos consommateurs et la maîtrise de nos charges d'exploitation. Nos prévisions de chiffre d'affaires sont en augmentation par rapport à 2021.

Les principaux défis que nous avons relevés en 2021 demeurent inchangés en 2022, et se résument comme suit :

- Accroître la productivité et l'efficacité de nos lignes de production, dans nos deux usines ;
- Maîtriser nos coûts de fonctionnement et augmenter la productivité de nos usines afin de maintenir la compétitivité et la rentabilité de nos marques;
- Accroître les ventes, en intensifiant nos activités de promotion, de communication et de ventes directes, à l'endroit des consommateurs ;
- Augmenter les charges d'exploitation liées à l'inflation des coûts des intrants, aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement observées sur le marché global.



## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Etats financiers annuel Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations

#### 1. Audit des états financiers annuels

##### • Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI), comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et au Syscohada.

##### • Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### • Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.



## Comptabilisation du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires de la société s'élève à 195 188 millions FCFA et provient essentiellement de la vente de produits Maggi et Nescafé. Les règles et méthodes comptables se rapportant à la comptabilisation du chiffre d'affaires et les compléments d'information sont donnés dans les notes 2 et 21 des notes annexes aux états financiers annuels.

Nous avons estimé la reconnaissance du chiffre d'affaire comme un point clé de l'audit en raison de la diversité et du volume des ventes, ainsi que la nécessité pour la société de disposer d'un niveau de contrôle interne approprié pour s'assurer de l'exhaustivité, de la réalité et de l'exactitude de la facturation.

En outre, considérant que le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance clé, il existe un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus

Nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Testé l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- Rapproché les données provenant du module de facturation avec celles comptabilisées ;
- Revu des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin d'évaluer si les revenus ont été enregistrés dans la bonne période ;
- Sur la base d'un échantillonnage rapproché les transactions de ventes aux pièces justificatives telles que les contrats et les factures.

### • Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### • Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter



toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

## 2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement à l'article 73-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, le projet de résolution ne prévoit pas l'examen et l'approbation des états financiers IFRS, ceux-ci n'ayant pas été préparés par la société.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 4 mai 2022

**KPMG Côte d'Ivoire**

**Jean-Luc Ruelle**  
Expert-comptable diplômé  
Associé

**Ernst & Young**

**Nawa Aby Avoa Koné**  
Expert-comptable  
diplômée Associée



## Rapport spécial des commissaires aux comptes

### sur les conventions réglementées (Article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

En outre, nous indiquons les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration ainsi que les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société, concernés par l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE).

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

## Rapport spécial des commissaires aux comptes

Sur les conventions réglementées (Article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)



### 1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application des articles 438 à 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous avons été informé que la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration par omission.

#### • Convention avec la société Centre R&D Nestlé Abidjan

##### Administrateur concerné

Société des Produits Nestlé représentée par Monsieur Ricardo Chavez

##### Nature et objet

Au terme de cette convention de prestation de services, le Centre de Recherche et de Développement Nestlé Abidjan s'engage à fournir au profit de Nestlé Côte d'Ivoire des services opérationnels. Cette convention a été conclue le 05 octobre 2021.

Cette convention a été autorisée à posteriori par le Conseil d'Administration en date du 22 mars 2022.

##### Modalités

Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 200 240 842 F CFA.

### 2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

#### 2.1. Avec la société Nestlé Central & West Africa Nestlé Ltd (Nestlé CWA Ltd)

##### Administrateur concerné

Société des Produits Nestlé représentée par Monsieur Ricardo Chavez

##### Nature et objet

Au terme de la convention de fourniture de services partagés (Shared Service) entre Nestlé Côte d'Ivoire et Nestlé Central & West Africa LTD (Nestlé CWA) signée le 1er janvier 2011, Nestlé CWA s'est engagée à fournir des services opérationnels à Nestlé Côte d'Ivoire portant sur des activités de Nestlé Business Services Africa, les opérations et services commerciaux ainsi que les dépenses des activités et projet marketing.

##### Modalités

Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 3 397 846 508 FCFA hors taxes (HT)



## Rapport spécial des commissaires aux comptes

Sur les conventions réglementées (Article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)



### 2.2 Avec la société Nestlé S.A.

#### Administrateur concerné

Société des Produits Nestlé représentée par Monsieur Ricardo Chavez

#### Nature et objet

Au terme de la convention sur les actions de performance entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et Nestlé S.A. signée le 23 février 2017, les parties définissent les conditions et modalités d'attribution d'actions de performance à certains employés sélectionnés de Nestlé Côte d'Ivoire S.A..

#### Modalités

Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 72 929 704 HT.

### 2.3 Avec la société Nestlé Finance International

#### Administrateur concerné

Société des Produits Nestlé représentée par Monsieur Ricardo Chavez

#### Nature et objet

Convention de prêt financier d'un montant de 32 010 701 656 F CFA.

Au terme de la convention de prêt entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et Nestlé Finance International signée le 04 juin 2013, Nestlé Finance International s'est engagée à mettre à la disposition de Nestlé Côte d'Ivoire S.A., un prêt d'un montant de 32 010 703 535 CFA.

Au titre de cette convention, Nestlé Côte d'Ivoire s'engage à rembourser le prêt avec un taux d'intérêt fixé au taux minimum de soumission à la BCEAO avec une marge de 191 points de base. Le prêt est arrivé à échéance en juin 2021

#### Modalités

Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges d'intérêts dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 1 531 071 887 HT FCFA.

### 2.4. Avec la société des Produits Nestlé

#### Administrateur concerné

Société des Produits Nestlé représentée par Monsieur Ricardo Chavez

#### Nature et objet

Au terme du contrat de licence général entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et Nestlé SA conclue le 1er janvier 2018, Nestlé S.A. accorde à Nestlé Côte d'Ivoire le renouvellement du droit et de la licence exclusive d'utiliser les marques Nestlé.

Au titre de cette convention, un taux de 5,75% appliqué sur les ventes nettes des produits vendus est facturé à Nestlé Côte d'Ivoire.

#### Modalités

Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 7 340 960 076 FCFA.

## Rapport spécial des commissaires aux comptes

Sur les conventions réglementées (Article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)



### 2.5. Avec la société Nestlé Australie

#### Administrateur concerné

Société des Produits Nestlé représentée par Monsieur Ricardo Chavez.

#### Nature et objet

Au terme du contrat de licence général entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et Nestlé Australie signée le 1er janvier 2015, Nestlé Australie s'est engagée à fournir à Nestlé Côte d'Ivoire S.A. des services portant sur des logiciels informatiques

#### Modalités

Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 889 691 360FCFA.

### 2.6. Avec la société Nestrade S.A.

#### Administrateur concerné

Société des Produits Nestlé représentée par Monsieur Ricardo Chavez

#### Nature et objet

Au terme du contrat de licence général entre Nestlé Côte d'Ivoire et Nestrade S.A. signée le 1er juillet 2017, Nestrade S.A. s'est engagée à servir d'intermédiaire entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et une catégorie de fournisseurs pour obtenir des prix compétitifs.

#### Modalités

Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 1 006 432 778 F CFA.

### 2.7. Avec la société Nestlé Operational Services Worldwide S.A.

#### Administrateur concerné

Société des Produits Nestlé représentée par Monsieur Ricardo Chavez

#### Nature et objet

Au terme du contrat de licence général entre Nestlé Côte d'Ivoire et Nestlé Operational Services Worldwide signée le 1er Janvier 2019, Nestlé Operational Services Worldwide s'est engagée à fournir des services en fonction des besoins exprimés par Nestlé Cote d'Ivoire SA. Ces services ayant pour objectif d'améliorer le rendement de Nestlé Cote d'Ivoire SA en lui faisant bénéficier d'économies d'échelles

#### Modalités

Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire S.A. au 31 décembre 2021 s'élève à 16 598 342 FCFA HT.

## Rapport spécial des commissaires aux comptes

Sur les conventions réglementées (Article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)



### 3. Rémunérations exceptionnelles et remboursements des frais alloués aux administrateurs visés par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous vous informons que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération exceptionnelle versée ou de remboursements de frais effectués aux administrateurs de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. et susceptibles d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Abidjan, le 4 mai 2022

Les commissaires aux comptes

#### KPMG Côte d'Ivoire

##### Jean-Luc Ruelle

Expert-comptable diplômé  
Associé

#### Ernst & Young

##### Nawa Aby Avoa Koné

Expert-comptable  
diplômée Associée

# Résolutions





## Texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes et les explications complémentaires fournies par le Conseil d'Administration :

- approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés et desquels résulte un bénéfice de vingt et un milliards deux cent soixante-huit millions cent trente-cinq mille six cent vingt-deux Francs CFA (21 268 135 622 FCFA) ;
- approuve en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits états financiers de synthèse ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- donne acte au Conseil d'Administration de l'exécution des prescriptions des articles 438 et 440 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE, accepte, ratifie et prend acte des opérations effectuées.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit un montant de vingt et un milliards deux cent soixante-huit millions cent trente-cinq mille six cent vingt-deux Francs CFA (21 268 135 622 FCFA) de la manière suivante

|   |                     |
|---|---------------------|
| Bénéfice net de l'exercice              | 21 268 135 622 FCFA |
| Report à nouveau                        | 181 999 481 FCFA    |
|   | <hr/>               |
| Total à la disposition des actionnaires | 21 450 135 103 FCFA |
| Dividendes aux actionnaires             | 21 011 020 800 FCFA |

soit versé un dividende brut de 952 FCFA par action, équivalent à un dividende net de 856,8 FCFA par action après déduction de l'impôt actuellement en vigueur.

## Résolutions

Texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale



Après cette affectation, le compte Report à nouveau présentera un solde positif de quatre cent trente-neuf millions cent quatorze mille trois cent trois Francs CFA (439 114 303 FCFA)

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus aux Administrateurs de la gestion de l'exercice écoulé, et décharge aux commissaires aux comptes.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed KOMARA arrive à expiration ce jour, renouvelle ledit mandat pour une nouvelle période de quatre (04) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

L'Administrateur renouvelé dans son mandat, accepte sa fonction et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ladite fonction.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 0 FCFA par an le montant des indemnités de fonction du Conseil d'Administration, à compter du premier jour de l'exercice en cours.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité et autres qu'il appartiendra.



**Nestlé**

Good food, Good life